

## Séance du 26 mars 2009.

**Présents :** MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre ff.-Président  
DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,  
SIRAULT, Echevins  
Mme B.GALLEZ, Présidente du CAS  
MM. LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO,  
RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO,  
VANOVERSHELDE, DISABATO, DUPONT, GRACI,  
BAUWENS, DERUDDER, Conseillers Communaux.  
M. Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal

M.le Bourgmestre ouvre la séance et demande d'excuser :

↪ MM.CARLIER & LAPAGLIA ainsi que Mmes FONCK & Bury

Il rappelle à l'Assemblée qu'un point supplémentaire a été déposé par M.LIENARD, au nom du groupe CDH, à savoir :

↪ Propreté publique – Point de la question

Celui-ci sera débattu avant l'adoption du procès-verbal de la séance publique.

### **Appels à projets - Plan de Cohésion Sociale 2009-2013**

En date du 19.02.09 le Conseil Communal de Frameries a décidé, à l'unanimité, d'adhérer au Plan de Cohésion Sociale et a mandaté le Collège Communal afin d'instruire et d'introduire le dossier avant le 28 février 2009 auprès de la DiCS

En date du 26.02.09 le Collège Communal a décidé d'approuver le projet de Plan de cohésion Sociale 2009-2013

M.le Bourgmestre rappelle que comme convenu lors de la dernière séance du Conseil Communal, on revient ce soir avec un plan de cohésion complètement achevé dans les délais imposés par la Région.

Comme souhaité par le Gouvernement Wallon, à Frameries, on a pleinement joué le jeu avec le monde associatif puisque ce plan a été élaboré en total partenariat.

Le Collège Communal a souhaité consacrer autant que possible des moyens financiers plus importants que ceux alloués. La volonté était de rencontrer les quatre axes principaux qui étaient définies par la Région Wallonne, à savoir :

1. L'insertion professionnelle,
2. L'accès à un logement décent,
3. L'accès à la santé et le traitement des assuétudes,
4. Le retissage des liens sociaux, intergénérationnels & interculturels.

M.le Bourgmestre donne la parole à M.STIEVENART en ce qui concerne la présentation détaillée de ce plan de cohésion.

Au travers de ce plan et de ses 28 actions envisagées, l'approche qui a été envisagée vise à concentrer l'action sur les améliorations à apporter aux conditions de vie des citoyens et sur les pratiques organisationnelles qui permettent d'atteindre au mieux cet objectif.

Pour le réaliser, une analyse d'envergure a été réalisée. Pas moins de quarante institutions et associations locales ont répondu à l'appel.

Aujourd'hui, on attend le feu vert de la Région Wallonne pour exécuter ce plan qui s'appuie avant tout sur le partenariat entre les acteurs publics et le monde associatif. Il s'agira pour le chef de projet d'assurer une coordination des partenaires investis dans ce plan mais aussi et surtout de l'ouvrir à tous ceux qui souhaitent y investir. La cohésion sociale est l'affaire de tous.

M.STIEVENART présente alors quelques actions qui se déclinent comme suit :

#### Coordination du Plan de Cohésion Sociale :

- ↳ Agent de niveau 1 par obligation du Décret

#### L'insertion socioprofessionnelle :

- ↳ Assurer la visibilité des projets « alphabétisation » sur le territoire par la réalisation de spots sonores

#### L'accès à un logement décent :

- ↳ Renforcer la visibilité des services proposés par l' AIS en étroite collaboration avec le service logement communal dans le but d'augmenter le nombre de logements privés mis en location à des prix abordables via les services proposés par l' AIS.
- ↳ Renforcer et impulser les guidances énergétiques en collaboration avec le Conseiller en Logement et le CPAS – ¼ temps sera consacré à ce travail.

- ↪ Méthodologie de travail coordonnée avec le Relais Social Urbain de Mons et dynamisation de deux Accueils de Jour en assurant la visibilité du Téléphone Vert en ouvrant ceux-ci aux personnes précarisées. Un sera ouvert à la rue Ferrer à Frameries et un autre, à la rue de la Libération à La Bouverie. Ces locaux pourront aussi servir de chauffoir. L'engagement d'un travailleur social à mi-temps pour organisées des activités ludiques et de culture populaire, des espaces de paroles visant à la socialisation, à la restauration de l'image de soi, de l'estime de soi, etc...

#### L'accès à la santé et le traitement des assuétudes :

- ↪ Étude au sein du sous ensemble « Maison Médicale » afin d'évaluer les pollutions intérieures. Mise en œuvre d'une étude afin d'évaluer les pollutions intérieures des habitations et ce, en collaboration avec la Maison Médicale et Hainaut Vigilance Sanitaire.
- ↪ Augmenter l'offre d'accompagnement psychologique pour les habitants de Frameries en collaboration avec le planning familial « La Famille Heureuse » en ouvrant 6 heures supplémentaires par semaine de consultations psychologiques tout en donnant la priorité aux habitants de la Commune.

#### Violence intrafamiliale :

- ↪ Renforcement du travail de réseau, en dynamisant des actions de prévention primaire
- ↪ Renforcement de l'accompagnement des victimes de violence intrafamiliale
- ↪ Elaboration de campagnes de prévention primaires afin de diminuer ce phénomène.

#### Création d'une plateforme santé pour l'établissement d'un diagnostic transversal :

- ↪ Mise en place d'une cellule de réflexion autour de la question « Santé » avec tous les acteurs oeuvrant dans ce champ au sein de la Commune et ce, avec le soutien de l'Observatoire de la Santé du Hainaut.

#### Offre de supervision auprès des acteurs de premières lignes :

- ↪ Répondre à une demande émanant d'équipes d'intervenants de 1<sup>ère</sup> ligne. Proposer un relais supplémentaire sur la Commune. Rencontre une fois par mois. Prise en charge de la plage horaire d'un psychologue indépendant travaillant l'action dans le cadre du PCS.
- ↪ Étude PMR afin d'établir un plan communal d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et construire un plan d'actions.

### Le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels :

- ↳ Dynamiser la participation des partenaires dans la programmation du folder « Frameries pour et par tous ».
- ↳ Appui méthodologique, élaboration de projets pédagogiques et accompagnement des bénévoles oeuvrant au sein des quartiers. Renforcement de la participation citoyenne, avec les habitants bénévoles. Accompagner des habitants souhaitant impulser des activités visant aux retissages des liens sociaux. Un travailleur social à ¼ temps est prévu pour aider les habitants dans les initiatives qu'ils proposeront.

### Restructuration de la coordination :

- ↳ Sensibiliser et faciliter l'accès à toute forme de culture pour les personnes vivant une situation sociale et/ou économique difficile.
- ↳ Aménagement d'un local d'animation au sein du Parc de La Bouverie, offrir un point d'ancrage à l'associatif et mouvements de jeunesse afin de créer un espace convivial intergénérationnel.
- ↳ Dynamiser une offre sportive à destination des seniors mais aussi proposer des activités sportives de proximité au sein des quartiers. Un éducateur social à ¼ temps est prévu pour cette action.
- ↳ Renforcer l'insertion par le sport-activités sportives au sein des quartiers afin de faciliter l'accès au sport pour tous et susciter un intérêt sportif au sein des quartiers.

### Création d'un réseau de « troc de savoir », de savoir faire, de compétences et de services au sein des cités sociales afin d'échanger leur savoir et expérience.

### Projet « place aux enfants » :

- ↳ Montrer aux enfants l'envers du décor du monde des adultes, action citoyenne qui connaît un beau succès dans la Commune.

### Projet « les quartiers partent à l'aventure » :

- ↳ Rassemblement des quartiers pour une après-midi ludique de sports extrêmes sur la Grand Place de Frameries. « Fram Aventures », journée de rassemblement de tous les quartiers. Proposition d'activités hors du commun à des prix très démocratiques.

### *Équipe d'éducateurs de rue à horaires décalés :*

- ↳ Offrir une écoute aux jeunes, aux personnes fragilisées via l'engagement d'une équipe professionnelle d'éducateurs spécialisés de rue. Engagement de quatre éducateurs de rue à ½ temps, travaillant en dehors des heures scolaires.

### Coordination des intervenants de premières lignes investis au sein des cités sociales :

- ↳ Rencontre régulière des différents partenaires impliqués dans les cités sociales, mise en place de synergies.

### Coordination d'une Maison de Quartier multiservices et point d'ancrage à l'associatif au sein du quartier dit « Belle Vue » :

- ↳ Création d'une maison multi services au sein de la cité Belle Vue. Une personne « relais » pour chaque service y sera attachée ; il s'agira d'un lieu de rencontres, d'activités et de réunions. Les services tels que la Régie de Quartier, l'ASBL Garance, le PCS, le CPAS, la Société Toit & Moi, la Police, etc...

### Permanence de l'ASBL CIMB une fois par mois au sein de la Maison de Quartier Belle Vue :

- ↳ Afin de promouvoir l'intégration des personnes étrangères et de lutter contre toutes formes de discrimination ; une permanence s'y tiendra une fois par mois et sera organisée par le Centre Interculturel de Mons-Borinage. Des informations administratives, formalités de régularisation, de naturalisation, etc...y seront offertes.

### Installation d'un relais « Infor Jeunes » :

- ↳ Afin de rendre accessible toute une série d'informations à destination des jeunes et de leurs parents. Un travailleur social à ½ temps est prévu pour dynamiser cette action et réaliser une permanence à raison de 12 heures par semaine.
- ↳ Renforcement d'une communication participative par la mise en place et la gestion de valves citoyennes au sein des quartiers :

### Mise en place d'un réseau d'affichage de proximité. Dix valves seraient installées :

Frameries : Cité Pièrard, Cité Belle Vue, Plaine de l'Agrappe ;  
La Bouverie : Cité de L'Arbaix, La Bouverie Centre, Cité Couteau ;  
Eugies : Cité R.Follereau & Cité Soleil Levant.  
Sars  
Noirchain

- ↳ Assurer la visibilité et soutenir le fonctionnement d'un espace de répétition dans l'ancienne gare de Frameries afin de soutenir les jeunes talents ; soutien à nos jeunes artistes en herbe.

↳ Carrefour des générations, journée rencontre intergénérationnelle.

Pour clôturer, M.STIEVENART souligne que le Plan de Cohésion Sociale ne fait pas table rase de ce qui a été développé dans les PSI ou encore dans les PPP mais se propose de maintenir et d'améliorer les projets appréciés par les citoyens et d'innover voire d'impulser de nouveaux projets qui sont tous de nouveaux défis.

Enfin, il remercie M.WILPUTTE, Secrétaire Communal ainsi que les services pour avoir bouclé ce dossier dans des délais excessivement courts.

M.DISABATO félicite l'ensemble des participants à l'élaboration de ce dossier. Des nouveaux thèmes sont retenus et c'est très bien.

Il soulève un constat toutefois négatif :

↳ c'est la position qu'occupe la Commune dans une enquête

on peut donc en conclure qu'il y a encore de grosses carences.

D'autre part, il regrette que le délai ait été arrêté à deux mois seulement pour rentrer un tel dossier.

Il formule d'autres regrets également en ce qui concerne notamment la non association des citoyens à ces projets, le fait qu'il n'y ai pas eu de coordination entre les Communes.

A ce propos, une cohésion aurait pu voir un certain niveau plus élevé dans différents domaines.

Une certitude est que le partenariat stratégique social regroupe tous les acteurs autour d'une table afin de revoir les objectifs sociaux de la région.

Il souligne qu'on n'a pas vu aboutir les « jardins solidaires » en collaboration avec le CPAS où chacun aurait pu cultiver une parcelle. Cela aurait été pourtant intéressant notamment en matière d'alimentation saine.

Néanmoins, il rejoint dans son ensemble les objectifs arrêtés et donc, il votera positivement sur ce dossier.

M.DONFUT lui aussi remercie le Collège Communal pour le travail réalisé ainsi que les associations qui s'y sont jointes.

Aujourd'hui, on ne fige pas les choses mais on suscite un débat permanent. On se doit de demeurer attentif, ouvert à des complémentarités qui pourraient venir se greffer.

L'idée des « jardins solidaires » est un bon exemple mais, elle doit venir des personnes elles-mêmes.

M.LIENARD souligne que l'aspect positif à retenir est que la Commune a saisi la balle au bond et a voulu répondre au mieux aux besoins. Ceci dit, tout ceci est évolutif et on verra au fil du temps. Enfin, le classement de la Commune dans l'enquête soulevé par M.DISABATO le laisse pessimiste.

#### MM. CEUTERICK & DELHAYE quittent la séance

M.le Bourgmestre remercie l'ensemble des personnes qui ont œuvré à l'élaboration de ce Plan de Cohésion Sociale dans les délais impartis. Il souligne que l'intérêt du plan est la méthodologie.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

↳ d'approuver le projet « Plan de Cohésion Sociale 2009-2013 ».

La délibération requise est adoptée.

#### **Mobilité - Règlements complémentaires sur le roulage - Mesures de circulation diverses.**

Le Collège Communal propose au Conseil d'arrêter les mesures de circulation, telles que proposées ci-dessous :

##### **1) SUL (Sens Uniques Limités)**

Abrogation de contresens cyclistes dans les rues suivantes :

↳ Valère Mercier,  
↳ du Parc.

##### **2) rue Alfred Defuisseaux**

Réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°41.

##### **3) rue Dagneau**

Mise ne œuvre d'une zone d'évitement striée d'une longueur de 5 mètres le long du n°114.

#### **4) rue de Fleignies**

Réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°62.

#### **5) rue des Fours à Chaux**

Mise en œuvre de zones d'évitement striées, d'une longueur de 5 mètres, le long des n°2 et 83/85.

#### **6) rue de la Garde**

Dans la venelle, le stationnement est délimité au sol :

- ↳ de l'opposé du n°38 à l'opposé du n°32
- ↳ et le long des n°32 et 28

#### **7) Grand Place de Frameries**

Mesure visant à interdire le stationnement le jeudi matin, de 07h00 à 14h00, le long du cadran solaire, sur une distance de 12 mètres.

#### **8) rue Grande Bretagne**

Réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°59.

#### **9) avenue Joseph Wauters**

- ↳ Réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°155.
- ↳ Abrogation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°171.

#### **10) rue Montavaux**

Réorganisation du stationnement comme suit :

- ↳ abrogation de l'interdiction de stationner existant le long des n°80 et 82 ainsi que dans l'aire de rebroussement.
- ↳ interdiction de stationner le long des n°88 et 90.

#### **11) rue des Israélites**

Mesure visant à interdire le stationnement sur une distance de 3 mètres le long du n°41.

#### **12) rue des Squares**

Réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°40.



### 13) route de Pâturages

Mesure visant :

- ↳ à la réservation du stationnement aux voitures, voitures mixtes, minibus et motocyclettes entre les n°9 et 15.
- ↳ à la réservation du stationnement aux camions et camionnettes entre l'opposé du n°24 et l'opposé du n°32.

14) Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministre Wallon des Transports.

M.DRAUX précise que le Collège Communal, en sa séance du 12 mars dernier avait décidé d'accepter un emplacement de 12 mètres pour la poissonnerie sur la Grand Place de Frameries.

Pour des questions de facilités (manipulation de panneaux d'interdiction de stationner les jeudis de 7 à 14 heures), le service mobilité propose aujourd'hui au Conseil de prendre une mesure permanente.

Or, vu le manque d'emplacement de parking sur la Grand Place, un autre endroit plus approprié a été trouvé pour ce poissonnier, à savoir :

- ↳ face au café « Chez Louise »

Dès lors, il y a lieu de supprimer le point n°7 dans la délibération présentée ce soir.

M.DONFUT rappelle qu'en son temps, le Collège Echevinal avait décidé de supprimer les kermesses sur la Grand Place de Frameries.

M.DRAUX n'a pas de souvenir précis à ce propos ; on avait bien envisagé de les installer ailleurs et ils avaient refusé en invoquant que dans chaque ville ou village, ils s'installaient sur la Grand Place.

M.le Bourgmestre relève que l'aménagement prochain de parkings suite à la démolition des immeubles aux Quatre Pavés viendra ajouter quelques emplacements supplémentaires.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

- ↳ de soumettre la présente à l'approbation du Ministère wallon des Transports,

↳ et, sous réserve d'approbation, de charger le service technique communal de la mise en œuvre de ces mesures.

La délibération requise est adoptée.

### **Marché de services en vue de renouveler la convention d'accompagnement avec un géomètre expert conseil**

Dans la gestion de ses dossiers, la Commune est régulièrement confrontée au besoin d'un avis éclairé dans des matières qui sont de la compétence d'un géomètre expert (plans de bornage, dossiers de mitoyenneté, etc...).

Le contrat actuellement en cours s'éteindra prochainement et il y aurait lieu de lancer un marché de services pour renouveler cet accompagnement :

- ↳ pour une durée maximale de trois ans;
- ↳ et pour un capital total de prestations de 12.000 € TVAC.

Un cahier spécial des charges et une convention type ont été élaborés pour définir la relation entre la Commune et le Prestataire de services.

Le marché de service peut être passé par procédure négociée sans publicité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le principe-projet de la désignation d'un géomètre expert conseil chargé de l'accompagnement de la Commune chaque fois que les circonstances le requerront;

Article 2 : d'approuver les conditions du marché à passer par procédure négociée sans publicité;

Article 3 : d'approuver le cahier spécial des charges et le modèle type de convention d'honoraires;

Article 4 : d'approuver la dépense d'honoraires du Prestataires de services.

La délibération requise est adoptée.

**Désignation d'un coordinateur sécurité santé pour tous les projets qui le nécessiteront dans les deux ans à venir - Passation d'un marché de services.**

Les projets communaux à développer seront soumis, pour la plupart, aux mesures légales de sécurité et de santé applicables sur les chantiers temporaires ou mobiles.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

- Article 1<sup>er</sup> : de l'exécution d'un marché de services afin de désigner un coordinateur sécurité santé pour les deux ans à venir ;
- Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité, en tant que mode de passation du marché ;
- Article 3 : d'approuver le cahier spécial des charges établi à cette fin ;
- Article 4 : d'approuver le modèle type de convention à passer avec le Prestataire de services.

La délibération requise est adoptée.

**Appartement sis rue Franklin Roosevelt, 123/11 – Convention de mise à disposition avec le CPAS – Amendement.**

En séance du 12 février 2009, le Collège Communal a décidé d'amender l'article 7 « Consommations et taxes » de la convention de mise à disposition de l'appartement sis rue Franklin Roosevelt, 123/11, approuvée par le Conseil Communal en séance du 24 avril 2008.

M.DISABATO demande qu'une rectification soit apportée à la délibération. En effet, il y a lieu de remplacer Ideatel par Voo.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

d'amender l'article 7 comme suit :

- ↳ « Consommations et taxes » : Le CPAS acquittera toute les charges afférentes au bâtiment, gaz, électricité, immondices, Voo, excepté l'eau qui se réglera par un pourcentage : 15% pour la Commune et 85% pour le CPAS et prendra également en charge le fonctionnement (remplacement de vitres brisées, nettoyage, etc.....) Le précompte immobilier et la taxe d'épouillage seront honorés par la Commune.

La délibération requise est adoptée.

### **Immeuble rue des Dames, 79 à 7080 Frameries – Convention de mise à disposition avec le PASS.**

La Commune a aménagé le Pavillon de la Garde, sis rue des Dames, 79, en vue d'accueillir des groupes dans le cadre d'initiatives communales au plan culturel, sportif et de loisirs.

Cependant, le PASS désire exploiter le potentiel d'hébergement de cette infrastructure communale et y développer ses propres activités culturelles et ce, pour autant que la jouissance ainsi consentie ne couvre que des jours scolaires à l'exception des semaines qui comprennent un jour férié légal tel que fixé par le calendrier scolaire.

Un projet de convention de mise à disposition du bâtiment dénommé « Centre d'hébergement Bosquétia » a donc été dressé entre la Commune de Frameries et le PASS.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

Article unique : d'approuver la convention de mise à disposition du Centre d'Hébergement « Bosquétia » entre la Commune de Frameries et le PASS.

La délibération requise est adoptée.

## **Convention de mise à disposition du bâtiment de la gare de Frameries entre la Commune de Frameries et l'ASBL « Centre Culturel de Frameries »**

En séance du 20 mars 2008, le Conseil Communal a décidé du principe d'aménager un espace dédié à l'activité musicale, culturelle et associative, dans le bâtiment de la gare de Frameries, tout en maintenant une salle d'attente pour les navetteurs.

Il a été également décidé du principe de mettre l'espace dédié à l'activité musicale, culturelle et associative à la disposition de l'ASBL « Centre Culturel de Frameries, avec la possibilité d'établir une synergie avec l'activité « L'Envol des Cités ».

Des transformations internes ont été réalisées et l'espace intégrera des salles de répétitions.

Cet espace accueillera, chaque année en été, sur la grande esplanade de la gare (parking arrêts de bus et espaces verts) une fête de la musique, où pourront se produire les groupes lauréats de l'Envol des Cités, sur base d'une collaboration entre les communes, l'ASBL « Centre Culturel de Frameries » et l'ASBL organisatrice. Un projet de convention de mise à disposition a donc été dressé à cet effet.

M.le Bourgmestre signale que la concrétisation de ce projet approche. L'ouverture devrait avoir lieu dans la première quinzaine de mai 2009. Un véritable intérêt se manifeste.

M.DISABATO regrette qu'aucun représentant de la Commune n'ait été présent lors du lancement de « Mons 2015 ». Il estime qu'il serait intéressant de réunir la commission « Culturelle » afin que l'on puisse prendre une décision.

M.le Bourgmestre répond qu'une occasion se présentera probablement et donc, on pourra en reparler dans les mois à venir. Il ne faut pas penser négativement par rapport au fait que la Commune n'ait pas été associée ni invitée. Un contact a bien eu lieu et on a manifesté un intérêt en matière de contribution à cette candidature. La Ville de Mons a pris acte de cette volonté de partenariat et donc, la balle est dans son camp. A ce stade, la Commune attend d'être associée à une réunion.

M.DONFUT reconnaît qu'en effet, il aurait été intéressant d'y être associés. Les pas sont faits dans la bonne direction, ne serait-ce qu'au niveau du badge qui évolue en « Mons 2015 » voire même « Mons Borinage 2015 ». Les subsides qu'ils recevront devront être gérés par tous les partenaires.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE,**

**RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS,  
DERUDDER**

décide :

- ↳ d'approuver la convention de mise à disposition du bâtiment de la gare entre la Commune de Frameries et l'ASBL « Centre Culturel de Frameries ».

La délibération requise est adoptée.

**Marché de services bancaires pour la conclusion d'emprunts et d'escomptes de subsides pour le financement de dépenses extraordinaires pour l'exercice 2009. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.**

Les emprunts contractés par les communes sont considérés comme des marchés de services financiers;

Un projet (Cahier spécial des charges) relatif au marché pour l'exercice 2009 ainsi qu'un avis de marché ont été établis;

Il peut être recouru pour ce marché à un appel d'offres général;

Le coût estimé du marché atteint les seuils requis pour une publicité européennes;

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

Article 1 : d'approuver le projet (cahier spécial des charges) relatif au marché de services financiers concernant la conclusion d'emprunts et d'escomptes de subsides pour le financement de dépenses extraordinaires pour l'exercice 2009.

Article 2 : d'approuver l'avis de marché établi à cet effet.

Article 3 : de recourir à un appel d'offres général avec publicité européenne.

Article 4 : d'autoriser le Collège Communal à se prononcer sur l'exécution du marché.

La délibération requise est adoptée.

## Garantie communale d'emprunts IEH et IGH

- 19) En date du 18 juin 2008, le Conseil d'Administration d'IEH a marqué son accord sur le lancement d'une procédure de marché public dans le but d'obtenir un emprunt de 19.340.000 €, destiné à financer les investissements, attribué à la banque DEXIA et un emprunt de 41.990.000 €, destiné à financer les capitaux pensions, attribué à la banque ING.

Bien que le remboursement en capital et en intérêts soit assuré par l'intercommunale, une garantie d'emprunt doit être souscrite par les villes et communes associées.

Par son courrier du 29 janvier 2009, l'IEH signale à la commune que la part garantie lui dévolue, calculée sur base du nombre de parts détenues dans le capital de l'IEH s'élève à 227.186,44 € pour l'emprunt destiné au financement des investissements et à 493.255,35 € pour l'emprunt destiné au financement des capitaux pensions.

- 29) En date du 29 septembre 2008, le Conseil d'Administration d'IGH a marqué son accord sur le lancement d'une procédure de marché public dans le but d'obtenir un emprunt de 27.870.000 €, destiné à financer les investissements, attribué à la banque DEXIA et un emprunt de 16.010.000 €, destiné à financer les capitaux pensions, attribué à la banque ING.

Bien que le remboursement en capital et en intérêts soit assuré par l'Intercommunale, une garantie d'emprunt doit être souscrite par les villes et communes associées.

Par son courrier du 29 janvier 2009, l'IGH signale à la commune que la part garantie lui dévolue, calculée sur base du nombre de parts détenues dans le capital de l'IGH s'élève à 276.240 € pour l'emprunt destiné au financement des investissements et à 158.687 € pour l'emprunt destiné au financement des capitaux pensions.

M.DISABATO marque son désaccord quant à la garantie pour les pensions et son accord pour les investissements.

M.le Bourgmestre souligne que le débat doit se tenir au sein des Intercommunales et non au sein du Conseil Communal.

M.DONFUT ajoute qu'effectivement à cause des réformes dans le secteur cela entraîne des changements en matière de capitaux mais, il s'agit de « popotte intérieure ». Si on ne donne pas la garantie, on se tire nous-mêmes une balle dans le pied.

M.LIENARD quant à lui, relève que la délibération est explicite à ce propos :

- ↳ « le Collège Communal propose au Conseil Communal....et de soumettre la décision à la Tutelle Spéciale d'Approbation ».

ce qui signifie bien qu'un contrôle sera opéré.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

Emprunt destiné à garantir le financement des investissements :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

Emprunt destiné au financement des capitaux pensions, par 19 voix « Pour », à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

et deux « Abstentions », à savoir :

**M.DISABATO & Mme DI BARI**

décide :

- ↳ de garantir ces emprunts et de soumettre sa décision à la tutelle spéciale d'approbation.

### **Subside 2009 - Vote**

Vu la Loi du 14 novembre 1983 et l'Article L3331-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation aux termes de laquelle les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés.

Vu la circulaire du 14/02/2008 parue au Moniteur Belge le 18/03/2008 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions informant les communes que les bénéficiaires ont des obligations différentes suivant le montant octroyé et le décret du 22/11/2007 paru au moniteur belge le 21/12/2007 informant le dispensateur qu'il a également des obligations envers la tutelle d'annulation suivant le montant octroyé.

M.BOUVIEZ expose une information :

« Les Territoires de la Mémoire » n'est ni un mouvement associatif ni une ASBL dont le siège social est situé à Frameries. Alors pourquoi la subventionner ?



« Permettez-moi de vous parler de ce sujet, non pas en tant qu'Echevin des finances , mais bien en tant qu'Echevin des Mouvements patriotiques.

Actuellement, les fêtes patriotiques se limitent aux seuls dépôts de fleurs aux différents monuments de l'entité. L'an dernier, même si un certain succès a été enregistré quant à la participation de la population lors de la commémoration du 90ème anniversaire de l'Armistice de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, il nous a semblé important d'y apporter de réels changements dans le but de pouvoir mieux sensibiliser les jeunes à des évènements qui se sont déroulés ou qui se déroulent encore malheureusement dans certaines régions de notre planète.

Le Collège Communal, sur proposition conjointe des Echevinats des « Mouvements patriotiques » et de la « Citoyenneté », j'associe dès lors, mon collègue G. Stiévenart, a émis le souhait de développer de nouvelles actions afin d'inculquer un souffle nouveau et un message vers les jeunes générations.

Dans ce cadre, sur base de plusieurs contacts préalables, le Collège Communal a décidé d'affilier la Commune de Frameries à l'ASBL « les Territoires de la Mémoire », Centre d'éducation à la tolérance et à la résistance, reconnu par la Région Wallonne et dont les objectifs principaux sont de sensibiliser la population aux dangers du racisme, de la xénophobie et à la résistance du fascisme ainsi que de faire prendre conscience des excès auxquels peuvent aboutir les exclusions, de favoriser le consensus démocratique et la construction d'une société juste, progressiste et fraternelle.

Cette association, créée à l'initiative du Centre laïque de la Province de Liège, repose sur plusieurs dimensions : elle possède en son sein :

- un centre de documentation
- une bibliothèque
- une exposition permanente
- des expositions itinérantes
- 

L'adhésion de la Commune à l'ASBL lui permettra de s'engager politiquement au travers d'un réseau aux côtés de nombreuses villes et communes mais aussi de bénéficier d'un partenaire spécialisé pour l'aider à la réalisation de projets citoyens dans le cadre de la préservation des libertés et des valeurs démocratiques.

A cet effet, une convention liant la Commune à l'ASBL pour une période de 5 ans vient d'être signée.

En échange d'une cotisation de 2,5 cents par habitant, la Commune sera en mesure d'obtenir de l'ASBL un soutien culturel et pédagogique aux actions citoyennes qu'elle mènera.

Sur base de cette convention, l'ASBL s'engage notamment à mettre gratuitement à disposition des établissements d'enseignement l'autocar des « Territoires de la Mémoire » pour la visite du parcours symbolique consacré à la déportation sous le régime nazi et qui se situe à Liège.

Dans ce contexte, à partir de juin 2009, dans le cadre d'activités intergénérationnelles, les classes de 6<sup>ème</sup> année primaire tout réseau confondu, accompagnées d'anciens prisonniers de guerre ou de témoins de la dernière guerre mondiale se déplaceront à Liège pour y visiter le Centre.

Les Echevinats concernés se proposent aussi d'organiser dans le courant de novembre 2009, pendant deux semaines, une série de manifestations qui appelleront à la vigilance citoyenne et dont le but sera de transmettre un message de paix, de tolérance constitué de valeurs démocratiques aux jeunes générations en rappelant des événements réels contemporains.

Ainsi, cette quinzaine sera axée autour d'une exposition itinérante intitulée « Triangle Rouge » qui est dédiée à tous ceux qui, sous le joug nazi, portaient un petit bout de tissu rouge triangulaire dans les camps du 3<sup>e</sup> Reich. Le message véhiculé par cette exposition est d'ailleurs plus large et souligne l'action de tous les résistants à toutes les formes de tentatives liberticides.

Il sera lancé, dans ce but, un appel à projet auprès de tous les mouvements associatifs de Frameries, leur permettant ainsi de pouvoir venir greffer, avec le soutien de la Commune, une activité se rapportant à la thématique.

Enfin, pour concrétiser notre adhésion au Centre, une plaque libellée « les Territoires de la Mémoire », symbole de la participation de la Commune au réseau sera scellée lors d'une séance académique à laquelle vous serez tous conviés le jeudi 23 avril à 19h, à l'Hôtel Communal.

M.DISABATO soutient tout à fait le Collège Communal sur ces propos. On ne peut lâcher du lesse sur ce sujet. On doit tout faire pour inculquer ces choses auprès des jeunes.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

- ↳ d'approuver les documents présentés par l'organisme soit les comptes, bilan, rapport de gestion, situation financière et ce, en vertu de l'Article L3331-4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

↳ d'allouer la somme suivante :

Article budgétaire	Organisme	Montant
764/33202	Clubs sportifs : RSB Cpte banc. : 850-8665876-88	12 019,67 €

↳ A pris connaissance et a marqué son accord sur l'adhésion de la Commune à l'ASBL « Les territoires de la Mémoire ».

La délibération requise est adoptée.

### Académie de Musique - Chiffres de Population scolaire au 31 janvier 2009

Elèves réguliers au 31/01/2009	Nombres d'élèves inscrits	Domaine de la Musique	Domaine des Arts de la parole et du théâtre	Total général
de 5 à 11 ans		363	119	482
de 12 à 17 ans		92	42	134
18 ans et plus		87	26	113
Totaux	<b>679 élèves</b>	<b>542</b>	<b>187</b>	<b>729 élèves</b>

Ce point sera soumis lors de la prochaine Copaloc.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : d'acter les chiffres de population arrêtés au 31 janvier 2009 à l'Académie de Musique sur base desquels s'effectuera le calcul de la dotation et des subsides de fonctionnement pour l'année scolaire 2009-2010 repris ci-dessus.

Article 2 : de transmettre la délibération aux Autorités Supérieures et à la Directrice de l'Académie de Musique.

La délibération requise est adoptée.

**Académie de Musique - Indemnités de déplacement octroyées au Directeur(trice) du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009**

Considérant qu'il y a lieu de permettre au (à la) Directeur(rice) de l'Académie, d'utiliser, en cas de nécessité, son véhicule à moteur personnel pour effectuer des déplacements pour les besoins du service du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 ;

Sur base d'un budget de 145 € prévu sur l'article budgétaire 734/121/01 « frais de déplacements et de séjour du personnel communal ».

Conformément à la circulaire n°588 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 relative à l'adaptation du montant de l'indemnité kilométrique;

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : de permettre à la Directrice de l'Académie de Musique, d'utiliser en cas de nécessité, son véhicule à moteur personnel pour effectuer des déplacements pour les besoins du service du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009 à raison de 457 kms x 0,3169 € = 144,8 € sur base d'un budget de 145 € prévu à l'article budgétaire 734/121/01 « Frais de déplacement et de séjour du personnel communal ».

Article 2 : de transmettre la délibération aux Autorités Supérieures, à M.le Receveur Communal ainsi qu'à la Directrice de l'Académie de Musique.

La délibération requise est adoptée.

**Académie de Musique - Membres du jury - Indemnités de Déplacement - Révision**

Sur proposition du Collège Communal de déterminer tant une partie fixe qui s'élevait à 25 € qu'une partie variable calculées sur base du nombre de kilomètres que les membres du jury concernés peuvent parcourir, le Conseil communal a décidé, en séance du 27 novembre 2008, d'appliquer la circulaire du 31 août 2006 en matière d'octroi d'allocations et d'indemnités dans la fonction publique locale, et de fixer l'indemnité kilométrique des membres du jury participant aux examens et concours à l'Académie de musique telle que repris ci-dessus;

Considérant que des indemnités de déplacement ne peuvent être liquidées via un article budgétaire destiné aux frais de prestations des membres du jury à l'Académie de musique ;

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : de revoir sa décision du 27 novembre 2008 ;

Article 2 : d'appliquer la circulaire n°588 – Arrêté Royal du 18 janvier 1965 portant réglementation générale en matière de frais de parcours ;

Article 3 : de maintenir une indemnité fixe de 25 € (index général des prix à la consommation 148,59) pour couvrir les frais de prestations des membres du jury de l'Académie de Musique sur l'article budgétaire n°734/122-05 « Jetons de présence des commissions et jurys » - Budget 3 346,50 € ;

Article 4 : de prévoir les adaptations suivantes lors de la modification budgétaire 2009 :

- La diminution de l'article budgétaire 734/112-05 à concurrence de 1 650 €
- La création d'un nouvel article budgétaire à savoir 73401/121-01 intitulé « Frais de déplacement des jurys d'examens »
- L'inscription sur celui-ci de 1 696,50 € correspondant aux indemnités de déplacement, soit la partie variable concordant au nombre de kilomètres parcourus par les membres du jury de l'Académie de Musique.

Article 5 : de transmettre la délibération aux Ministères de la Communauté Française, au Receveur Communal et à la Directrice de l'Académie de Musique.

La délibération requise est adoptée.

## Point supplémentaire :

### M.A.LIENARD, Conseiller Communal, au nom du groupe CDH

#### Propreté publique – Point de la question

En application de l'Article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, M.A.LIENARD, Conseiller Communal, a déposé un point supplémentaire dont il a sollicité l'inscription à l'ordre du jour du Conseil Communal, à savoir :

↳ Propreté publique – Point de la question

M.LIENARD rappelle l'article paru dans la presse relatif à la propreté publique sur le territoire communal et ce, sur base d'une enquête qui fut réalisée du 07 août au 12 octobre 2008.

Suite à celle-ci, Frameries a été placée en queue de peloton et on ne peut nier qu'il existe un problème. Il est vérifié et connu que la Commune détient des endroits plus sales que d'autres. Mais, il est particulièrement déplaisant de la voir ainsi dénigrer. Ce n'est guère valorisant de lire ce genre d'article dans la presse. Y a-t-il eu un dialogue ? une information avec la Commune ? une instruction ? A-t-on tenu compte du contexte économique ?

Dans ce cas de figure, on n'a pas pris en considération les efforts consentis et il interroge l'Echevin concerné sur ces propos.

M.DEBASIEUX remercie M.LIENARD pour les questions et considérations qu'il vient d'émettre et auxquelles, il souscrit entièrement.

Il rappelle que la presse s'est faite l'écho voici quelques semaines d'une étude de la société SONECOM relative à la propreté publique dans les 262 communes de la Région Wallonne.

Frameries serait, selon cette enquête, parmi les moins propres de la Wallonie.

Que penser de l'étude réalisée par la SONECOM ?

- elle a juste le mérite d'exister, sans plus
- elle n'a aucun intérêt scientifique
- elle a été réalisée d'une façon approximative sur 8 lieux de la Commune entre août et octobre 2008
- aucune pondération ne vient étayer cette enquête.

Pour exemple, il cite le fait que l'on ne précise pas s'il s'agit d'une commune rurale, urbaine, le fait qu'elle possède ou non des friches industrielles en main ou non et les moyens mis en œuvre pour lutter contre la malpropreté publique. Il ajoute, qu'elle ne tient pas compte de la responsabilité des gestionnaires de voiries (MET, Province, Commune...).

La communication faite autour de cette étude est tendancieuse dans le sens où les éléments de pré-rappelés n'ont pas été pris en compte et que le message passé est que la Commune traite le problème à la légère.

Il est conscient que tout n'est pas fait en matière de propreté publique et qu'il existe des possibilités pour encore l'améliorer.

C'est la raison pour laquelle, au début de cette législature communale, on a voulu créer un Echevinat de la Propreté.

Il rappelle brièvement le travail accompli depuis deux ans :

- mise en place de brigades de propreté (10 hommes) sillonnant quotidiennement l'entité et récoltant 1 tonne de déchets par jour ;
- achat de quatre aspirateurs de rue pour 15 000 €
- achat d'une balayeuse supplémentaire qui arrivera fin juin 2009, ce qui impliquera le recrutement d'un chauffeur (150 000 €)

D'un point de vue sensibilisation : Organisation de la semaine de la propreté  
Sensibilisation dans les écoles avec le Service Prévention propreté de l'IDEA

D'un point de vue répression : la Police Boraine œuvre et deux Inspecteurs travaillent dans une cellule « Environnement »  
Un agent sanctionnateur couvre les 5 communes  
Engagement d'un agent constatateur des incivilités environnementales qui pourra percevoir immédiatement les amendes (engagement fin juin 2009)

Enfin, dans le cadre du budget extraordinaire 2009, l'achat de mobilier urbain et notamment de poubelles est prévu.

M.DONFUT rapporte que M.DEBAISIEUX a rappelé tous les efforts réalisés au quotidien dans l'entité. Heureusement qu'il n'existe qu'un minimum de personnes qui font preuve d'incivilités.

Mme DI BARI s'interroge sur le fait qu'il s'agisse du Cabinet de Ministre B.LUTGEN qui a mandaté cette enquête.

M.DISABATO relève que celle-ci aura peut être encore lieu l'an prochain et que la Commune aura peut être de meilleurs résultats. Des efforts ont réellement été consentis et il reconnaît très frustrant de lire de tels propos dans la presse. Il y a lieu de changer les mentalités au niveau du respect de la propreté publique si non, rien ne changera jamais.

M.DEBAISIEUX précise qu'il s'attache à obtenir tous les renseignements relatifs à cette enquête.

Quant à M.LIENARD, il ajoute que cette étude ne sert à rien et qu'on ne sait en retirer aucune conclusion. Il y a donc lieu de demeurer objectif.

### Divers

#### Mme S.VANOVERSCHELDE – Spectacle « Pierre & le Loup »

Mme VANOVERSCHELDE remercie le Collège Communal d'avoir invité tous les enfants des réseaux scolaires à découvrir le spectacle « Pierre & le Loup » ; ceux-ci sont rentrés séduits. Elle remercie plus particulièrement M.A.CEUTERICK.

#### M.GIANGRECO – Fermeture du Bureau des Postes de La Bouverie & Annonce de la fermeture du Bureau des Postes d'Eugies

M.GIANGRECO expose sa demande :

« L'année dernière à pareille époque, lors de la séance du Conseil du 24 avril, j'ai interpellé le Collège pour lui faire part du mécontentement de nombreux citoyens suite à la fermeture du Bureau des Postes de La Bouverie et celle annoncée à Eugies.

Une alternative était alors proposée par la Poste en créant un Point Poste chez un commerçant, au lieu dit « Champ Perdu » à La Bouverie ; pour ceux qui connaissent la Commune, il est évident que cette alternative était inacceptable et qu'elle préfigurait certainement la volonté de la Poste de fermer dans un deuxième temps, le Bureau des Postes d'Eugies, obligeant les habitants du centre de La Bouverie à se déplacer au Champ Perdu ou à Frameries.

Je vous ai alors demandé d'écrire aux instances dirigeantes de la Poste pour leur faire part des difficultés que rencontreraient les habitants de la Commune suite aux fermetures successives des Bureaux des Postes (La Bouverie, Calmette, etc...) et exiger leur maintien ainsi que celui d'Eugies.

Vous m'aviez répondu que vous leur aviez déjà adressé un courrier, vous nous avez d'ailleurs fait parvenir une copie de ce dernier quelques jours après la séance du 24/04/2008.

Aujourd'hui, ma question est de savoir qu'elle a été la réponse à votre lettre et si nous avons aujourd'hui, la garantie que le Bureau des Postes d'Eugies soit maintenu. Il est évident que pour les citoyens d'Eugies et de Sars, le maintien de ce Bureau de Poste est indispensable. Surtout pour ceux qui n'ont pas de moyen de se déplacer et ce, malgré le Point Poste ouvert au Champ Perdu, au sein duquel, on ne peut effectuer toutes les opérations.

Je souhaite aussi profiter de l'occasion pour me faire l'écho de bon nombre de nos concitoyens qui sont révoltés d'apprendre que la Poste détient un trésor de guerre de plus d'un milliard d'euros et qu'elle s'interroge pour savoir si elle va les distribuer ou non à ses actionnaires.



Ils sont révoltés parce que cet argent ou du moins, une grande partie de celui-ci, a été amassé, au détriment des travailleurs de la Poste (pas plus tard qu'avant-hier, on leur proposait à nouveau un géoroute 3 donc la rationalisation des tournées et à nouveau, au profit de la Poste mais surcharge de travail pour les facteurs et au détriment de ses utilisateurs donc des citoyens car, la fermeture successive des Bureaux de Postes dégrade le service à la population.

Au vu des liquidités disponibles à la Poste, je suggère que toutes les Communes exigent que cet argent serve à rendre un service optimal à la population, par le maintien d'un nombre minimum de Bureaux de Poste par commune, en tenant plus compte de la réalité de terrain et qu'en outre, ces Bureaux de Poste soient mieux aménagés pour être accessibles à tous.

M.DONFUT signale qu'il s'agit d'un débat intéressant qui pourrait durer des heures. Aujourd'hui, l'Europe impose un système concurrentiel pour mettre des contraintes aux concurrents. Il n'existe pas d'obligation pour les Postes en matière d'accessibilité. Pour les citoyens, ce qui compte est de garder un maximum de Points Postes. Il a par ailleurs reçu des demandes visant à examiner la possibilité de faire intervenir les Communes pour subventionner les accès aux Postes car, la Poste ne veut rien entendre. Il faudrait pouvoir chiffrer le coût de ses travaux d'aménagements à entreprendre et envisager la possibilité de les réaliser via la Commune.

M.le Bourgmestre informe l'Assemblée qu'à la Bouverie, un Point Poste ouvrira ses portes à la mi-mai. Les responsables ont été rencontrés dans le cadre de la gestion de ces points relais. Jusqu'à présent, Eugies a échappé à la vague des fermetures mais il faut continuer à se battre. On fera le bras de fer avec la Poste pour garder tout le reste. Il faut bien être conscient que ces points Postes ne sont pas négatifs ; au contraire, ils offrent des services identiques à la Poste elle-même. L'attention des citoyens sera attirée via le Journal Communal sur le sujet. Le but à atteindre est qu'un Bureau des Postes qui ferme entraîne systématiquement, l'ouverture d'un Point Poste. En ce qui concerne l'accès à la Poste de Frameries, un contact sera pris afin de voir si on pourrait envisager une solution adaptée.

### **M.DISABATO – Gare de Frameries – Nouvelles dégradations**

M.DISABATO rappelle à l'Assemblée que de nouvelles dégradations ont été commises sur le site de la Gare de Frameries.

De ce fait, la SNCB a décidé de fermer l'accès au bâtiment.

Il souhaite que l'on examine la possibilité d'installer une caméra de surveillance du site pour pouvoir identifier et sévir au niveau des auteurs de ces dégradations.

M.le Bourgmestre répond qu'un des problèmes du site est que même en journée, il est désert.

55 caméras sont implantées dans la Zone Boraine dont 7 sur le territoire communal. Tout ceci à un coût financier certain et on peut dire que les finances de la Zone de Police ne sont guères terribles.

Ceci dit, on pourrait examiner si des moyens pourraient être dégagés. D'autre part, l'implantation des nouvelles habitations face à la gare devrait contribuer à l'amélioration de ces situations.

Le problème n'est pas simple à maîtriser ; la police fait son travail, elle mène des enquêtes et il ne faut surtout pas avoir le sentiment que justice ne sera pas faite.

### **M.DEBAISIEUX – Statue du « Mineur » à la rue Ferrer**

M.DEBAISIEUX rappelle aux membres du Conseil que la statue du « Mineur » qui se trouvait à l'entrée du Mont des Ecureuils, à la rue Ferrer avait été endommagée.

Il annonce que celle-ci a été restaurée, bénévolement, par une personne de l'entité et réinstallée.

### **Adoption des procès-verbaux du Conseil Communal et du CAS (séances publiques)**

Il s'agit des séances du 19 février 2009.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ces documents doivent être considérés comme adoptés s'ils n'appellent aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :  
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre ff.-Président,

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT.

